

## Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

L'effort déjà entrepris pour mieux illustrer cette chronique régulière de « Penn ar Bed » sera poursuivi au cours de l'année 1966, mais nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle disposition qui devrait permettre de personnaliser davantage chacune des Réserves Naturelles de la S.E.P.N.B. En effet, chaque compte rendu annuel de nos Conservateurs, ou chaque information isolée relative à une Réserve, sera illustrée d'un oiseau caractéristique de cette Réserve. Ainsi le Pingouin sera la marque de la Réserve du Cap-Sizun, le Tadorne de Belon celle de l'Île des Landes, le Cravelot à collier interrompu celle des Glénans, etc...

### RESERVE NATURELLE DU CAP-SIZUN



La Réserve a reçu en 1965 la visite de 7 911 personnes contre 6 671 en 1964. A signaler entre autres un chercheur roumain, du Musée de l'Homme de Paris ; de 26 élèves-maitres de l'Ecole Normale de Saint-Lô accompagnés de M<sup>lle</sup> L. LECOURTOIS ; de M. Pierre PELLERIN, Directeur de la Revue « Bêtes et Nature » où a été publié un beau reportage sur la Réserve (La « Vie des Bêtes » a également fait paraître une étude sur la Réserve) ; un groupe d'Etudiants en Géologie de la Sorbonne conduit par le Pr Gabriel LUCAS ; de M. le Sous-Préfet de Brest accompagné de diverses personnalités ; de M. Jean MARIN, Président-Directeur Général de l'Agence « France-Press », fidèle ami de

notre sanctuaire, et de M. Edgar KESTELOOT, Chef du Service Royal de Protection de la Nature en Belgique, qui a été très intéressé par notre réalisation et qui nous a remis un plan de développement dont le résumé paraîtra prochainement.

Les Petits Pingouins et Guillemots restent toujours les vedettes de la Réserve ; malheureusement, ils s'éloignent de plus en plus des points d'observation, repoussés par les espèces envahissantes et il est probable que leur nombre diminue. Tout au long de la saison, on n'a pu voir que deux à trois couples sur Castel-Roc'h et un seul couple de Petits Pingouins y a niché. Par contre, on a observé jusqu'à 63 Guillemots sur le rocher Milinon et 15 Petits Pingouins.

Castel-Roc'h est envahi par la Mouette Tridactyle, à la vérité la moins gênante pour ses voisins et dont la présence est intéressante. On en comptait 100 individus le 29 mars. Plus préoccupante est la colonisation par le Goéland argenté dont il y aurait lieu de contrôler le développement, car ce sont des prédateurs redoutables. Les Cormorans huppés sont en augmentation aussi, mais il est regrettable qu'ils s'installent souvent devant les anfractuosités utilisées par les Petits Pingouins pour nicher, et dont ils bouchent complètement l'entrée.

Certains visiteurs intéressants, futurs hôtes je l'espère, continuent à pousser des reconnaissances : la première observation, en 1965, du Pétrel Fulmar a eu lieu le 9 avril. Le 23 avril, il y avait 6 individus sur Bénédicité et 12 à l'eau. On devait en voir chaque jour de 4 à 6 jusqu'au 14 juin ; mais aucun nid n'a été repéré.

Le 26 mars, on notait le passage d'un Fou de Bassan et d'un Puffin des Anglais. Le 4 avril, il y avait 11 Puffins et le 7 avril, on assistait à un passage continu de cette espèce.

Un seul couple de Craves a niché à la Réserve selon toute vraisemblance ; en effet, s'il a été observé 12 individus en même temps le 7 mars et 8 le 15 mars, les observations postérieures dans la saison ne sont que de deux.

Ainsi, malgré des difficultés de gestion, l'exploitation de la Réserve est en progression constante et sa renommée s'étend. Quant aux oiseaux nicheurs, ils sont de plus en plus nombreux, à l'exception des Alcédés qui reculent devant la multitude des Goélands et des Cormorans.

L. LE PAPE, Conservateur.

#### CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

Lors de sa session de janvier 1966, le Conseil Général du Finistère a pris une très importante décision en matière de protection des Sites. Sur rapport de M. le Préfet J.-G. ERIAU, il a décidé de demander l'application au département du Finistère, des mesures de protection déjà en vigueur sur le littoral de la Côte d'Azur. Cette législation permet d'une part de déterminer les secteurs les plus remarquables et les plus menacés à l'intérieur desquels le Préfet dispose de pouvoirs renforcés pour le permis de construire, les lotissements, le camping, les voies de communication, les lignes électriques, etc... et d'autre part apporter au département des moyens d'acquiescer une partie de ces sites par l'institution d'une taxe spéciale sur les résidences secondaires. Les périmètres à protéger dans ces conditions seront déterminées par le Conseil Général qui aura d'ici là à mettre au point les modalités financières de l'application de ces mesures au département du Finistère.

Cet espoir solide qui nous est apporté doit nous inciter à partir du premier Inventaire Scientifique que nous avons réalisé il y a deux ans pour le Ministère des Affaires Culturelles, à inventorier très soigneusement tous les sites naturels éminemment pittoresques du département, ou présentant un intérêt géologique, zoologique ou floristique remarquable, et encore intacts, afin d'obtenir qu'ils bénéficient de ces nouvelles mesures. Il s'agit surtout des sites littoraux et nous comptons sur le concours de tous nos membres pour nous faire des propositions assorties de brefs rapports et notamment de photographies et de plans.

Que M. le Préfet du Finistère, M. le Président et MM. les Membres du Conseil Général trouvent ici l'expression de la gratitude de notre Société pour cette courageuse décision, et aussi pour la substantielle augmentation de subvention qui nous a été accordée à la même session.

Nous espérons maintenant que tous les autres départements côtiers armoricains vont suivre cet exemple.

#### PROTECTION DES LANDES DU MENE

L'intérêt de la région des Landes du Méné, près de Monecontour dans les Côtes-du-Nord, n'avait pas échappé à notre Société, qui sur proposition de notre collègue J. PERR, ancien délégué départemental de la S.E.P.N.B., avait suggéré la création d'une vaste Réserve sur ces hautes terres sauvages peuplées de nids de Courlis cendrés. Ce projet figure dès 1962 dans la carte « Tourisme et Protection de la Nature » dressée en liaison avec la S.E.P.N.B. par le service de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme de Rennes, puis dans l'Inventaire Scientifique de la Circonscription des Affaires Culturelles de Rennes.

Or cette région oubliée veut revivre et un Comité d'Expansion du Méné vient d'y être créé. Ce nouvel organisme veut jouer la carte du Tourisme. C'est pourquoi nous avons pris contact avec lui pour demander que cette expansion se fasse en harmonie avec la Nature et les pittoresques monuments de la région et pour lui offrir aussi notre aide technique.

Trop de louables efforts d'expansion économique et touristique similaires sont allés à l'encontre du résultat escompté en raison de la méconnaissance des données biologiques et esthétiques de leurs promoteurs, aussi espérons-nous que le Méné comprendra l'intérêt de réaliser son expansion avec la Nature et non contre elle.

#### LA GRANDE BRIERE

Si le récent Plan d'Aménagement régional des Pays de la Loire parle encore d'assécher la Brière, et si les effets des premières mesures de dessèchement abandonnées depuis des années commencent, hélas ! à se faire sentir, on ne parle pour le moment que de sa protection. Trois réunions préfectorales viennent d'avoir lieu sur le thème du Parc Naturel Régional

de la Grande-Brière, dont l'idée, rappelons-le, fut lancée en 1961 par la S.E.P.N.B., à propos de la « Zone Spéciale d'Action Rurale » et reprise par nos soins de nombreuses fois depuis lors. On a même eu en ce début d'année le plaisir d'enregistrer la motion du douzième Congrès Régional de « Tourisme et Travail » qui, réuni à Saint-Nazaire, a voté une motion « condamnant les projets du V<sup>e</sup> Plan relatifs à l'assèchement de certaines zones humides et en particulier de la Grande-Brière, et exprimant son inquiétude des incidences que pourraient avoir ces modifications tant sur le « Capital Loisirs » que sur le « Capital scientifique » régional ».

A la suite de la Conférence de Presse sur le rôle des zones humides tenue au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris le 13 octobre 1965, la quasi totalité de la Presse régionale française a consacré de longs articles documentés et illustrés à ce problème, qui, curieusement, n'a fait l'objet que d'un bref entrefilet dans nos journaux de l'Ouest. D'ailleurs, les quotidiens de l'Ouest qui passent pourtant si aimablement nos communiqués ne suivent pas le grand mouvement en faveur de la Nature et de sa protection comme le font leurs confrères du Sud-Ouest ou du Midi où n'existent cependant pas des mouvements actifs comme le nôtre. Souhaitons que ces réflexions dans cette revue, qui est largement distribuée gratuitement aux journalistes de l'Ouest, les incitent à s'intéresser davantage à la nature en Bretagne.

### BUREAU D'ETUDES

Les travaux entrepris par notre Bureau d'Etudes dans les Marais de la Vilaine se poursuivent pour déterminer les conditions optimales de création de vastes Réserves naturelles dans le cadre d'un aménagement général du Bassin dont nous n'avons jamais cessé de mettre en évidence le caractère en grande partie négatif.

Un problème en cours d'étude par notre Bureau, celui de la dégradation du cordon littoral de la baie d'Audierne, sur lequel nous avions déjà attiré l'attention de l'Administration responsable, a pris lors des violentes tempêtes de février une acuité nouvelle puisqu'il a été rompu sur plusieurs centaines de mètres dans la région de Tréguennec/Tréogat. Il nous paraît inutile d'insister sur la nécessité d'arrêter toute exploitation et de rendre à cette région sa vocation de Réserve naturelle comme nous le demandons depuis 1957, dans les colonnes de cette revue.

Début juin, nous organisons une Mission photo afin de disposer désormais des premiers éléments d'une photothèque régionale des sites naturels, de leur flore et de leur faune. Ainsi aurons-nous un fonds d'illustrations tant pour « Penn ar Bed » que pour appuyer nos demandes de nouvelles mises en Réserve et de futurs Parcs naturels régionaux. Que tous ceux qui pourraient aider cette mission photo se mettent d'urgence en rapport avec notre Secrétariat.

Toute la presse régionale fait état des battues aux renards qui paraissent avoir été cet hiver plus nombreuses que jamais en Bretagne. Quelques entrefilets en réponse à ces communiqués guerriers ont fait part de l'émotion de quelques journalistes devant ces opérations systématiques. Il est certain que tout cela s'accomplit sans la moindre étude écologique préalable, aussi avons-nous décidé de mettre un biologiste sur ce problème. Des analyses stomacales seront entreprises ainsi que des essais de dénombrement. Là aussi, toutes les informations que pourront nous transmettre nos lecteurs seront les bienvenues.

Un autre de nos chargés de mission doit aller en Ecosse cet été — si du moins une subvention spéciale est obtenue à cet effet — pour étudier les exigences écologiques des Grouses et les conditions à remplir pour que l'acclimatation de ces gallinacés dans la Réserve cynégétique prévue autour du Mont Saint-Michel de Brasparts ait des chances de succès. Dans ce but, nous cherchons à rassembler des documents sur cette question et sur l'évolution de la première expérience tentée il y a 30 ans dans cette même région de l'Arrée.

Rappelons que notre Bureau d'études est prêt à suggérer des thèmes de travail tant aux étudiants envisageant de préparer diplômes ou thèses, qu'aux élèves d'Ecole Normale ayant à réaliser des monographies, et à leur apporter son aide technique.